

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 11 juin 2009
portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse

NOR : INTA0930047A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le code du sport, notamment son article R. 331-38 ;
Vu l'arrêté du 17 mars 2009 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse ;
Vu le courrier du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 24 avril 2009 ;
Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire de la commission nationale d'examen des circuits de vitesse, pour la durée du mandat restant à courir, au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

M. Daniel Bodin, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite, en remplacement de M. Michel Vilbois, sous-directeur de l'action interministérielle au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 2

Le directeur de la modernisation et de l'action territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris, le 11 juin 2009.

Pour la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales et par délégation :
Le directeur de la modernisation et de l'action territoriale,
C. MIRMAND